

Laboratoire de niveau de confinement 3 CRCHU de Québec-UL, site CHUL Procédure opératoire animalerie	
	POA-01
Fonctionnement général de l'animalerie NC3	En vigueur le : 23-03-2023
	Émise le : 23-03-2023
	Version : 1

1. But

Décrire le fonctionnement général de l'utilisation de la salle d'hébergement d'animaux de niveau de confinement 3 au CRCHU de Québec-UL.

2. Personnes concernées et responsabilités

Cette procédure s'adresse aux techniciens (nes) en santé animale et aux membres des équipes de recherche ayant accès à la salle d'hébergement de niveau de confinement 3 (NC3) de l'animalerie du CRCHU de Québec-Université Laval. Ces derniers ont la responsabilité de respecter les règles générales décrites dans cette procédure et d'informer la chef de service en cas de non-respect.

3. Sécurité

N/A

4. Références / Renvois

- Manuel laboratoire NC3 : Fournit les renseignements de base pour l'utilisation des locaux de niveau de confinement 3 au CRCHU de Québec-UL.
- Des documents supplémentaires sont aussi disponibles sur le site Internet du Comité universitaire de gestion des risques biologiques de l'Université Laval et sur le site internet du Centre de recherche du CHU de Québec:
 - o <http://www.ssp.ulaval.ca/matieres-dangereuses/risques-biologiques/>
 - o <http://services.crchudequebec.ca/services/sstprevention/>
- PNF ETH-3 « Révision des protocoles » (UL)
- PNF ETH-20 « Programme de formation » (UL)
- PNF FO-13 « Formation pratique niveau de confinement 3 (NC3) rongeurs » (UL)

5. Définitions

- Utilisateurs NC3 : Tous les employés salariés, stagiaires postdoctoraux, étudiants, visiteurs et invités ayant accès ou souhaitant utiliser les locaux de niveau de confinement 3.

6. Matériel et équipement requis

- Base de données Nagano (documentation des formations)
- FORM-CHU-049 : Résumé de protocole NC3
- FORM-CHU-050 : Utilisateurs autorisés – Animalerie NC3

7. Personnes ressources spécifiques à l'animalerie NC3

Émilie Chouinard <i>Chef de service- Animalerie</i>	49328 Cell : 418-928-2346
Anne-Marie Moisan <i>TSA responsable du NC3</i>	46085
Dre Daphnée Veilleux-Lemieux <i>Vétérinaire</i>	418-656-2131 #407460 Cell : 418-473-1782
Mélanie Simard <i>Adjointe (Bloc R)</i>	46045 Cell : 418-576-9464
TSA du Service de l'animalerie	49341

8. Formations spécifiques

- Les formations spécifiques requises pour accéder à la salle d'hébergement de niveau 3 sont décrites dans la PNF FO-13 « Formation pratique niveau de confinement 3 (NC3) rongeurs ».
- Chacune des formations doit être documentées dans la base de données Nagano tel que décrit dans la PNF ETH-20 « Programme de formation ».

9. Accès au secteur animalerie NC3

- Une fois que les formations sont complétées, la Chef de service de l'animalerie vérifie que le dossier de formation de l'utilisateur est bien documenté selon les exigences décrites au

point #8 et que l'Agent de biosécurité de l'Université Laval a donné son accord.

- Le nom de l'utilisateur qui a complété sa formation est ajouté sur le formulaire FORM-CHU-50 « Utilisateurs autorisés – Animalerie NC3 » et le formulaire est mis à jour sur la porte R-00713.4.
- Les utilisateurs qui ne respectent pas les procédures en place dans le secteur NC3 peuvent se voir retirer l'accès en tout temps.
- Les visiteurs, les entrepreneurs et les autres personnes qui doivent accéder temporairement à la zone de confinement animalières NC3 doivent être accompagnés en tout temps par une personne formée et autorisée. De plus, ils ne doivent en aucun cas manipuler les animaux.

10.Processus d'approbation d'un projet d'utilisation d'animaux en NC3

- Le professeur devra suivre le processus d'approbation d'un projet tel que décrit dans la PNF ETH-3 « Révision des protocoles », et ce, incluant l'évaluation du protocole par le Comité universitaire de gestion des risques biologiques.

11.Planification des projets à venir

- Une bonne planification est essentielle pour optimiser l'utilisation de la salle NC3 et une gestion efficace des colonies. Avant de passer une commande ou d'effectuer des reproductions de souris en vue d'un protocole NC3, l'équipe de recherche doit contacter la Chef de service de l'animalerie et présenter un échéancier du projet. Selon les besoins soumis, la Chef de service validera si l'espace, l'équipement et le matériel requis sont disponibles pour toute la durée du protocole.
- La planification et la coordination des protocoles entre eux est importante pour éviter des euthanasies d'animaux advenant la non disponibilité d'espace dans la salle d'hébergement NC3.
- Advenant une demande dépassant l'offre, l'utilisation des animaux provenant de colonie de reproduction et ayant l'âge requis pour le protocole sera priorisée. Par la suite, la priorisation scientifique des projets sera décidée par le Comité d'évaluation interne par les pairs de l'Université Laval (CEIPUL).

12.Étape préliminaire pour débiter un protocole

Voici les étapes à suivre avant de débiter un protocole avec utilisation d'animaux en NC3 :

1. Communiquer avec la Chef de Service de l'animalerie pour valider l'espace disponible en NC3 et réserver le nombre de cages nécessaire pour votre projet.
2. Effectuer vos réservations de ESB sur IRIS.
3. Envoyer votre commande ou votre demande de transfert d'animaux.
4. Envoyer votre ou vos demande(s) d'assistance technique (si besoin).
5. Compléter le Formulaire FORM-049 "Résumé de protocole" et l'envoyer à la Chef de Service de l'animalerie.
6. Le formulaire sera validé par la Chef de Service et la vétérinaire responsable puis il sera envoyé aux différents intervenants (membres de l'équipes et TSA).

13. Documents / Enregistrements

FORM-CHU-049 : « Résumé de protocole NC3 » (voir annexe 1).

FORM-CHU-050 : « Utilisateurs autorisés – Animalerie NC3 » (voir annexe 2).

Approbation de la procédure

	Nom	Signature	Date (j/m/a)
Rédigée par :	Émilie Chouinard	<i>Émilie Chouinard</i>	23-03-2023
	Personnel technique ou professionnel		
Révisée par :	Anne-Marie Moisan	<i>Anne-Marie Moisan</i>	23-03-2023
	Personnel technique ou professionnel		
Approuvée par :	Réjean Cantin	<i>Réjean Cantin</i>	27-03-2023
	Responsable		

Historique des modifications

Version	Modifications	En vigueur le :
1	Création de la procédure	23-03-2023

ANNEXE 1

 		SERVICE DE L'ANIMALERIE	
FORM-CHU #049		Résumé de protocole NC3	

Nom du protocole :			
Chercheur :			
Numéro CPAUL :		Sous-objectif :	

Résumé du projet : (Ex : but + jours + manipulations prévues)			
Date d'hébergement en NC3 :	au		
	Groupe	Nb d'animaux	Description (ex : Contrôle, 25ul IN SARS-CoV2)
Groupe :	1		
	2		
	3		
	4		
	5		
	6		
Prévision des signes cliniques :			
Période critique :	au		
Soins spéciaux :	☐ Gel Boost ☐ Nourriture humide ☐ Maisonnette de carton ☐ Autres : _____ Commentaires :		
Personnes ressources :			
Liste de vérification :	☐ Réservation des cages via la Chef de Service de l'animalerie ☐ Réservation des équipements (IRIS) ☐ Envoi de la commande ou la demande de transfert ☐ Envoi du/des demande(s) d'assistance technique ☐ N/A		

ANNEXE 2

CENTRE DE RECHERCHE CHU de Québec Université Laval SERVICE DE L'ANIMALERIE	
FORM-CHU #050	Utilisateurs autorisés Animalerie NC3

Équipe	Nom de l'utilisateur	Date d'autorisation (j/m/a)